



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 11 février 2021
N°2021_3642_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

Service producteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Ministère des Solidarités et de la Santé.

Opportunité : avis favorable émis le 6 juin 2019 par la commission « Démographie et questions sociales », prolongé le 19 juin 2020.

Réunion du Comité du label du 10 juin 2020 – commission « Ménages »

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2021
Visa pour parution JO	Oui

Descriptif de l'opération

L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » présente un caractère original par rapport à d'autres enquêtes auprès des ménages, en raison de la place centrale de l'enfant dans l'interrogation ; la situation de chaque enfant y est décrite de manière individuelle.

C'est une des rares sources entièrement ciblée sur le point de vue des familles et permettant de prendre en compte l'ensemble des modes d'accueil et de garde, qu'ils soient parentaux, informels ou formels, individuels ou collectifs. Cette enquête est la seule à offrir la possibilité de mettre en regard un calendrier fin d'accueil des jeunes enfants avec un calendrier d'activité des parents pour comprendre les modes d'organisation mis en place par les parents pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

L'enquête est d'initiative nationale. Elle a été réalisée en 2002, en 2007 et en 2013 par la Drees. Les nouveautés introduites pour l'édition de 2021 visent à répondre aux besoins d'une meilleure connaissance du recours au mode d'accueil et des organisations pour concilier vie familiale et vie professionnelle des familles ayant un enfant en situation de handicap, des familles vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville mis récemment en avant par différentes instances (dont le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) et/ou faisant l'objet de stratégies nationales en cours.

L'objectif principal de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » de 2021 est de dresser un panorama des différentes solutions de garde et d'accueil, formelles ou informelles, utilisées

par les parents pour leurs enfants de moins de 6 ans. Il s'agit principalement d'actualiser les données collectées dans l'enquête de 2013 avec l'étude du calendrier d'accueil de l'enfant sur une semaine et l'analyse de la manière dont les parents organisent cet accueil au regard de leurs contraintes d'activité, tout en mesurant les coûts de chaque intervenant et le degré de satisfaction des parents concernant les solutions d'accueil adoptées sur la semaine de référence.

Les éléments recueillis sur l'activité des parents permettront d'identifier le degré et le type de contraintes auxquelles sont confrontés les parents en termes d'organisation de l'accueil de leurs jeunes enfants. La mise en cohérence des calendriers d'accueil des enfants et des choix ou des modes d'organisation du travail des parents permettront de caractériser des formes de conciliations entre vie familiale et vie professionnelle, et d'identifier des stratégies familiales liées à l'accueil et l'éducation des jeunes enfants, notamment en termes de trajectoire d'activité. Les modes d'organisation retenus seront également confrontés au niveau de satisfaction des parents concernant ces solutions d'accueil et s'ils ont pu obtenir le type d'accueil qui avait leur préférence.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- les modes de garde et d'accueil pour chaque enfant de moins de 6 ans ;
- les combinaisons des modes d'accueil et de garde pour chaque enfant de moins de 6 ans sur une semaine type ;
- la situation détaillée des parents par rapport à l'emploi et leurs horaires de travail ;
- le coût des modes de garde et d'accueil ;
- les opinions des parents sur les services d'accueil.

Pour l'édition de 2021, deux nouveautés majeures sont introduites :

- D'une part, en termes de champ : en plus du sur-échantillonnage des familles monoparentales, les familles avec un enfant de moins de 6 ans vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et les familles d'un enfant bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour un de leur enfant de moins de 6 ans seront sur-échantillonnées.
- D'autre part, en termes d'appariements : afin de réduire la durée du questionnaire et d'améliorer la qualité des données sur les ressources des familles, la base de données sera appariée avec les sources sociales et fiscales par l'Insee.

L'enquête couvrira la France métropolitaine et sera étendue à La Réunion. Il n'est pas prévu d'autres extensions régionales ou départementales. L'enquête est réalisée auprès de 8 000 à 9 000 ménages ayant au moins un enfant de moins de 6 ans (y compris les sur-échantillons). Le répondant est le parent, le beau-parent ou le tuteur légal d'un enfant de moins de 6 ans vivant dans le même logement.

La collecte sera effectuée en multimodes (face-à-face et téléphone) alors que les précédentes éditions de l'enquête étaient réalisées uniquement en face-à-face. Le début de la collecte de l'enquête est prévu en mai 2021 pour une durée approximative de dix semaines. La durée de l'entretien est estimée à 60 minutes en moyenne pour l'enquête en face-à-face et 45 minutes pour l'enquête par téléphone. La collecte de l'enquête sera réalisée par un prestataire extérieur recruté par appel d'offres.

Un comité de concertation se réunit régulièrement pour la préparation du questionnaire. Il est composé des membres désignés par : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ; France Stratégie, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), la Direction de la Sécurité sociale (DSS), la Direction Générale de la Cohésion sociale (DGCS), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), l'Institut national d'études démographiques (INED), des chercheurs spécialisés dans la thématique de l'enquête.

En plus des membres du comité de concertation, une concertation plus large, auprès des organisations syndicales et associations familiales notamment, est réalisée pour recueillir leur avis sur les évolutions du questionnaire.

Les premières publications sont prévues en 2022.

* * * * *

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Remarques générales

- Le Comité du label félicite le service pour la tenue de nombreuses réunions de concertation avec les partenaires sociaux, ainsi qu'avec les comités de conception de l'enquête, notamment concernant l'adaptation aux thématiques spécifiques aux enfants en situation de handicap.
- Le Comité souligne l'intérêt de la mise en place d'appariements aux données sociales et fiscales de l'Insee, permettant d'alléger le questionnaire et d'enrichir les données de l'enquête, pour permettre une connaissance plus fine et plus précise du niveau de vie, qui constitue un déterminant majeur dans les choix de modes de garde par les familles.
- Le Comité note avec satisfaction que, outre la mise à disposition via Quetelet, les fichiers détaillés des enquêtes 2013 et 2020 seront mis à disposition des chercheurs via le CASD.
- S'agissant d'une enquête structurelle qui a lieu tous les 5-6 ans, le Comité du label souligne la nécessité que cette enquête se déroule dans des conditions « normales » en termes d'organisation des modes de garde. Il note le décalage de l'enquête au printemps 2021 en raison des conditions sanitaires. Le Comité invite toutefois le service à une grande vigilance quant aux conséquences concernant la fraîcheur des bases de sondage à partir desquelles sont tirés les échantillons et la programmation de la charge avec l'Insee et la CNAF pour la livraison de ces échantillons.

Méthodologie

- Le Comité du label note la mise en place de sur-échantillons de familles monoparentales, de familles en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et de familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation pour enfants handicapés (AEEH). Il souligne toutefois qu'une prudence sera nécessaire dans l'analyse des résultats, lorsqu'ils porteront sur des échantillons de 500 familles.
- Le Comité note avec satisfaction l'extension de l'enquête à La Réunion sur les familles ayant un enfant de moins de 3 ans, en appelant toutefois à la même vigilance sur l'interprétation de certains résultats compte tenu de la taille de l'échantillon limité à 500 familles. La situation étant très différente dans chaque Drom, cette enquête doit être considérée comme une première expérience en vue d'une extension du champ pour couvrir l'ensemble des départements ultra-marins lors de la prochaine édition de l'enquête Modes de garde.
- Le Comité note avec satisfaction l'utilisation du fichier des grossesses déclarées de la CNAF, qui permettra de corriger en partie un défaut de couverture des enquêtes précédentes, concernant les enfants de moins de 5 mois.
- Le Comité note que les défauts de couverture (ménages les plus aisés ayant 1 seul enfant de moins de 22 mois qui n'ont eu recours ni à une assistante maternelle agréée, ni à une crèche familiale ni à une micro-crèche, ni à une garde à domicile) seront corrigés avec une méthode similaire à celle utilisée pour l'enquête de 2013. Le Comité du label demande au service de rédiger une note méthodologique qui présentera l'ensemble des traitements post-collecte mis

en œuvre : traitement de la non-réponse, correction du défaut de couverture, calage, calcul de précision. Cette note sera adressée au Comité.

- Le Comité du label constate que l'enrichissement de l'échantillon ne porte pas sur les familles allocataires d'une prestation versée par la Mutualité sociale agricole (MSA), qui peuvent présenter des caractéristiques atypiques. Ce point devra être indiqué dans la documentation de l'enquête. Le Comité note que l'intégration de ces ménages sera étudiée lors de la prochaine édition de l'enquête.
- Concernant le concept de handicap, la documentation de l'enquête devra bien préciser s'il s'agit d'une reconnaissance administrative (bénéficiaires de l'AEEH) ou d'un concept plus large (via l'identification des situations de handicap par le module dédié).
- L'enquête étant multimode face-à-face/téléphone, il sera important de détecter les éventuels « effets de mode ». Le Comité du label note avec satisfaction qu'une collaboration avec l'Insee a été mise en place sur ce sujet. Il demande que le service rédige une note méthodologique présentant les techniques qui auront été mises en œuvre pour traiter ces effets de mode. Cette note sera adressée au Comité.

Protocole de collecte

- Le Comité du label invite le service à rajouter la mention explicite du caractère obligatoire de l'enquête dans le corps du texte des lettres-avis, cette pratique étant usuelle.
- Les versions définitives des lettres-avis, dépliants, avis de passage, seront adressées au secrétariat du Comité.

Questionnaire

- Le Comité du label invite le service à être particulièrement vigilant sur la durée de passation du questionnaire, notamment parce qu'une partie importante de l'échantillon sera interrogée par téléphone.

Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été citées en séance et transmises au service.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité permettant, par délégation du Cnis, l'attribution du label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », et il propose l'octroi du caractère obligatoire.

Cet avis est valide pour l'année 2021.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH